

**COMPTE RENDU
de la séance extraordinaire
du Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail
de la Ville et Eurométropole de Strasbourg
du 19 mars 2020**

Séance réalisée en téléconférence dans un format réduit

**Point actualité gestion de crise
coronavirus Covid-19**

Début de séance - 14h30

Fin - 15h30

Ont participé à la séance du CHSCT, sous la présidence de Mr FONTANEL- au téléphone

Représentants de la collectivité :

- Mr LAPLANE, DGS – en salle
- Mr FORESTI, DGA – en salle
- Mme VILLIERS – DRH – au téléphone

Représentants du personnel :

- Mr DIMNET pour la CGT – au téléphone
- Mme KOPP pour la CFDT – au téléphone
- Mme KRAKOWSKI pour le SPT67 – au téléphone
- Mme METZGER pour le FA-FPT – au téléphone

En présence de

- Dre STEMPFER Médecin du travail - en salle
- Mme STEPHAN, service prévention et QVT – au téléphone

Mr LAPLANE ouvre la séance en indiquant que l'on assiste à une forte montée en puissance de l'épidémie mais qui n'est pas encore à son pic.

Il indique qu'à ce stade, en l'absence d'approvisionnement suffisant, c'est toujours l'ARS qui gère le stock de masques que nous avons pu constituer.

Mr LAPLANE propose de faire un point d'information sur les ajustements réalisés ou en cours dans les services mobilisés sur le terrain notamment, puis de donner la parole aux représentants du personnel pour un questions – réponses

Accueils des enfants des personnels soignants

8 écoles et 2 crèches (sous fonctionnement DSP) restent ouvertes sur une amplitude 8h30-18h00 pour accueillir les enfants des personnels hospitaliers et de soins.

Nos personnels (animateurs, ATSEM, agents d'entretien) sont mobilisés pour assurer l'encadrement des enfants scolarisés répartis en « unités de vie » de 10.

Certains de nos services commencent à être en tension, comme le standard par exemple ou les personnels habituels se trouvent également retenus pour garder leurs enfants.

La collectivité étudie l'ouverture éventuelle d'un mode de garde pour les enfants des agents qui seraient mobilisés mais différencié des enfants des personnels de soins.

Avec un nombre très limité de places, il faudra gérer les priorités.

Propreté urbaine :

Les effectifs sur le terrain ont été ajustés. Une 1^{ère} estimation nécessitant la mobilisation de 40 % de l'effectif a été revue à la baisse.

Actuellement, environ 30 agents répartis en équipes de 2 ou 3 par secteurs (soit 10 à 12 % de l'effectif total) interviennent, encadrés par un chef d'équipe qui patrouille pour repérer les endroits nécessitant une intervention.

La même organisation est mise en place par nos prestataires.

L'organisation sera encore ajustée si nécessaire

Toilettes publiques :

Seules 2 stations automatiques restent ouvertes (Etoile et St Guillaume). Le personnel n'intervient que pour l'entretien régulier et le réassort de consommables

Des VL (véhicules légers) supplémentaires ont été mis à disposition pour éviter la promiscuité dans les véhicules de service

Collecte des ordures ménagères :

Mr FORESTI s'est rendu sur le terrain à la rencontre des équipes.

Il y a une forte incompréhension sur le risque encouru et l'encadrement s'efforce de faire de la pédagogie.

Les agents doivent comprendre que les principales mesures de protection restent les gestes barrières.

Les agents de la collecte ne sont pas en lien direct avec la population et ne sont donc pas directement exposés.

Il ne peut être donné suite à la demande de masques. Ceux-ci restent à la disposition de l'ARS pour les personnels hospitaliers et de soins

Le magasin technique-habillement-EPI dispose de lingettes qui pourront être mises à disposition.

Une commande de gel HA vient d'être passée mais il y a des délais d'approvisionnement et la distribution doit se faire selon des priorités.

Une commande de jerricanes est en cours pour équiper les camions d'eau et de savon et la possibilité d'ouvrir certains sites municipaux sur les parcours pour permettre aux agents de se laver régulièrement les mains est à l'étude.

La collectivité a mis en place des VL conduits par le 3^{ème} homme et qui suivent les camions pour éviter la promiscuité dans la cabine.

Certains agents ont fait le choix d'utiliser leur véhicule personnel, ce qui n'est pas une demande de la collectivité.

Le manque de personnel est actuellement plus prégnant sur les équipes du service complet.

Pour alléger la tâche et faciliter la rotation des agents avec des personnels qui connaissent moins bien les secteurs, il a été décidé de maintenir la sortie des bacs mais pas forcément la rentrée dans les cours

Accueil population :

Les personnels du CCAS restent mobilisés notamment pour assurer l'hébergement d'urgence et le suivi des publics particulièrement sensibles.

Du gel HA leur est mis à disposition ainsi que des masques sous couvert de l'ARS car ils sont en relation avec un public en grande fragilité.

Dre STEMPFER intervient pour indiquer que l'usage de gants, tel que demandé par ces personnels, n'apporte pas de protection.

En effet, le virus ne se transmet pas à travers la peau.

Le risque avec les gants c'est de se croire protégé alors que le virus peut y stationner.

En portant ensuite ses mains gantées et souillées à la bouche ou près des yeux, la personne peut se trouver infectée

La seule barrière efficace reste le lavage des mains aussi souvent que possible, relayé le cas échéant par l'usage de gel HA

Surveillance des agents – travailleurs isolés

Il est demandé à tous les personnels qui viennent régulièrement ou épisodiquement travailler au Centre Administratif, d'entrer dans le bâtiment par l'entrée du personnel en s'annonçant aux agents de contrôle qui enregistrent les entrées et sorties ainsi que les noms et les bureaux occupés.

Il a été rappelé aux Directeurs et Chefs de service la nécessité de rester en contact régulier avec leurs agents en télétravail, notamment pour lutter contre le sentiment d'isolement.

Chaque agent a été invité à se connecter à sa messagerie individuelle et à l'Intranet TOTEMS pour rester informé et en contact avec la vie de la collectivité.

Mme VILLIERS indique que les médecins du travail et le service prévention et qualité de vie au travail mettent en place un service de soutien psychologique.

Les agents qui en ressentent la nécessité sont invités à contacter leur médecin du travail qui fera une première écoute (par téléphone) et orientera le cas échéant vers des professionnels

A noter que le service de médecine du travail reste opérationnel même à distance téléphonique.

Mr LAPLANE propose de passer aux questions-réponses :

Questions/Remarques	Réponses
Un agent du service CSV – SIRAC encore en service en début de semaine, serait malade du COVID-19. Les collègues sont très inquiets car compte tenu de la disposition des locaux, les règles de distanciation ne seraient pas respectées. Certains agents souhaitent être retirés de leur poste (confinement)	Réponse ferme de Mr LAPLANE : A ce stade de l'épidémie, la notion de cas contact n'existe plus. Nous savons aujourd'hui qu'au moins 50 % de la population sera touchée, nous nous devons de maintenir le service public, mais nous devons trouver des adaptations nécessaires. Ainsi, depuis lundi, le nombre d'opérateurs est réduit pour permettre l'éloignement nécessaire entre les agents, En plus du nettoyage quotidien, des lingettes ont été mises à disposition et les opérateurs ont la possibilité d'aller se laver les mains aussi souvent que nécessaire
Les agents sur le terrain ont besoin d'être rassurés et la parole d'un médecin peut être mieux entendue que celle de l'encadrement	Les médecins du travail se rendront auprès des équipes (déjà fait au CCAS) pour réexpliquer les gestes barrières et rassurer
Demande de précisions sur la garantie de rémunération des vacataires, il semblerait qu'il y ait des informations erronées qui circulent	Mme VILLIERS confirme que les vacataires inscrits régulièrement au planning seront payés selon les heures inscrites

<p>Il semblerait que les agents ASVP aient été appelés en renfort pour faire respecter les consignes de confinement et évacuer les parcs de la ville trop fréquentés</p>	<p>Mr le maire a effectivement demandé l'intervention des forces de l'ordre pour faire respecter les consignes dans les parcs mais aussi dans les lieux de rassemblement (marchés). Pour l'instant les ASVP et les policiers municipaux sont chargés de faire de la médiation ; Seule la police nationale verbalise.</p>
<p>Retour sur le CCAS, le centre d'hébergement de jour Fritz Kiener aurait été fermé</p>	<p>Oui, pour des raisons de manque d'effectif mais tout va être fait pour que les douches puissent être ré-ouvertes</p> <p>Des aménagements sont mis en œuvre pour permettre la mise à l'abri, notamment de SDF malades qui auraient besoin d'être confinés (sans hospitalisation). Le site des remparts est ouvert 24h/24 et nous venons d'avoir l'accord pour mobiliser une partie de l'auberge de jeunesse pour assurer l'hébergement des personnes à isoler.</p> <p>La collectivité est par ailleurs mobilisée par l'ARS pour</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rassembler puis distribuer des masques pour les personnels de soins – un agent a été affecté à cette mission - Assurer la livraison de denrées alimentaire
<p>Retour sur les conditions de travail des agents mobilisés pour assurer la garde des enfants des personnels hospitaliers :</p> <p>Les agents sont-ils tous volontaires ? Sinon, que se passe t'il pour les agents en charge d'enfant de moins de 16 ans ?</p>	<p>Le volontariat est privilégié mais pour assurer le service public, il peut être fait appel à l'ensemble des agents, qui pourront être mobilisés. Bien sûr, comme pour tous les agents, les contraintes familiales et notamment de garde d'enfants sont prises en compte. C'est pourquoi, les agents doivent compléter et transmettre leur formulaire justificatif pour permettre la gestion des effectifs disponibles</p>
<p>Les enfants des personnels de soins peuvent être vecteurs du virus. Pourquoi le personnel d'encadrement ne dispose pas de masques ?</p>	<p>Là encore, ce sont les gestes barrières qui doivent être appliqués. Les enfants sont répartis par petites unités de vie de 10 pour éviter la promiscuité et cela ne serait pas offrir des conditions rassurantes aux enfants que d'intervenir auprès d'eux masqués et gantés.</p>
<p>Quelle tolérance pour les agents qui arrivent en retard en raison des difficultés de transport ?</p>	<p>Les transports en commun sont effectivement très perturbés. Le bon sens doit primer du côté de l'agent qui doit s'efforcer de prévenir de son retard et de l'encadrement qui doit faire preuve de tolérance Les représentants du personnel sont invités à faire retour de toute difficulté</p>
<p>Beaucoup de questions de la part des agents placés en télétravail sur le temps effectif dû, les contrôles et justifications demandés par certains encadrants, les modalités de prises de congés ...</p>	<p>Une note est en préparation pour expliciter la gestion du temps de travail. Un mot d'ordre cependant : simplicité et confiance</p> <p>Il ne s'agit pas de faire un décompte quantitatif mais de donner des objectifs avec une tolérance évidente pour les agents ayant des contraintes de garde d'enfant.</p>

	Mais cette tolérance doit exister dans les 2 sens, et chacun doit comprendre que la gestion administrative du temps de travail n'est pas la priorité ou que des récupérations ne pourront être générées sur cette période quand on est en télétravail
La question de l'application du jour de carence reste une préoccupation des agents. S'applique t'il même si le médecin traitant en demande l'annulation ?	A ce jour, aucune mesure législative n'a supprimé le jour de carence dans la fonction publique, nous sommes donc tenus de l'appliquer. D'autres dispositions existent dans le privé mais ne sont pas applicables pour les agents publics. La collectivité suit l'actualité d'une éventuelle évolution
Retour sur les difficultés de certains agents écartés de leur poste de travail habituel, les personnels de soins notamment qui peuvent avoir un sentiment d'inutilité (placés en réserve sanitaire – en attente d'affectation). Certains se proposent de venir – « virtuellement » par téléphone notamment – en aide aux médecins du travail pour participer au soutien psychologique des collègues, ceux potentiellement sans famille qui seraient particulièrement isolés.	Mme la Dre STEMPFER remercie de cette proposition et reviendra vers ces agents en cas de besoin.
Nous sommes aujourd'hui dans la gestion de la crise, quand elle sera passée, nous aurons besoins de temps pour se réadapter, retrouver une organisation, il faut y penser.	Mr FONTANEL confirme qu'il faudra tirer tous les enseignements de cette situation inédite et assure que le CHSCT restera pleinement investi de cette mission

Les représentants du personnel de la CGT demandent une nouvelle fois que tous les agents en contact avec le public ou avec des collègues à proximité immédiate ou en contact avec des déchets soient équipés de masques de protection.

Mr LAPLANE indique qu'une réponse claire a déjà été apportée

Mr FONTANEL clôt la séance.

Il invite chacun à rester connecté et encourage les représentants du personnel à continuer à faire remonter les questions et incompréhensions des agents qui doivent rester mobilisés qu'ils soient sur le terrain ou en télétravail

Afin de suivre l'évolution de la situation, un nouveau point d'information aura lieu dans les mêmes conditions

Mardi 24 mars à 14h30